



Notre engagement face à la menace...

La Côte d'Ivoire est-elle préparée face à la cybercriminalité? Avons-nous une réponse efficace contre cette menace qui est perçue par le monde entier comme une pandémie au même titre que le sida ou le cancer?

C'est en tout cas la préoccupation de nombreux ivoiriens qui sont de plus en plus témoins ou victimes, soit indirectement, soit directement des ravages que peuvent causer les criminels du net dans tous les secteurs d'activités, aux quatre coins du monde...

En effet, les progrès réalisés dans le secteur des TIC ont également permis aux criminels du cyberspace d'échafauder les trappes les plus audacieuses : on s'introduit et on espionne les systèmes informatiques ou les organisations ; on trompe facilement la vigilance pour escroquer d'honnêtes citoyens...

Aujourd'hui, il est possible de falsifier les détails d'une enquête policière ou judiciaire ; de diffuser sur la toile des programmes de pornographie sans autorisation, de déclencher à distance, la mise à feu de bombes pour réaliser de noirs desseins...

Notre pays n'est malheureusement pas à l'abri de cette menace. Il fait partie des Etats africains où le banditisme informatique ou virtuel est en plein essor. C'est le fait de nationaux et/ou de non-nationaux vivant sur notre sol ou d'étrangers se servant de relais locaux. Et les combattre efficacement, nécessite des procédures particulières et une synergie d'action plus accrue, tant des partenaires nationaux qu'internationaux que nos pays n'ont pas forcément prévues. C'est pourquoi, l'ATCI s'est mise à la tâche, de concert avec tous les partenaires techniques compétents.

Désormais, un plan de cybersécurité existe et fonctionne. Il est exécuté dans le cadre d'une plate forme nationale et produit déjà des résultats probants. Mais au delà de ces efforts, un appel doit être lancé à tous et à chacun pour que la traque des cybercriminels soit renforcée et devienne une cause nationale. Ce sera la seule façon, me semble-t-il, de faire figurer notre pays dans le giron des nations qui assurent une bonne surveillance de l'internet comme l'Afrique du Sud et la Tunisie.

KLA Sylvanus
DG de l'ATCI

Cybersécurité La stratégie mise en place



Lorsque du 17 au 20 novembre 2008, l'ATCI co-organise avec la société Internet Society-Côte d'Ivoire (ISOC-CI) à Yamoussoukro, la première conférence régionale sur la cybersécurité, cette initiative sonne le top départ d'une lutte acharnée contre la cybercriminalité dans notre pays qui figure malheureusement, sur la liste des Etats africains à fort taux d'activités cybercriminelles.

>suite page 2

Actualités

Focus

Cybersécurité

TELEPHONIE MOBILE

Un groupe de travail pour l'installation des antennes relais

A l'initiative de l'ATCI, un groupe de travail dont la mission est d'élaborer un projet de charte relative aux antennes relais de téléphonie mobile a été mis en place le jeudi 13 août 2009. En effet, la compréhension et la confiance du public pour une meilleure appréhension de ces antennes dans l'environnement, ne pourront être acquises que par le biais d'une concertation. La charte qui formalisera cette concertation permettra donc d'instaurer un climat de confiance et établira un dialogue permanent entre les parties. Ce groupe est composé de tous les opérateurs de téléphonie mobile et de l'ATCI. Il sera élargi, dans une phase ultérieure, aux représentants des collectivités locales, au ministère de l'intérieur et, au besoin, à certaines franges de la société civile.

CRIMES ET MEFAITS

Les résultats probants de la cybersécurité nationale

Grâce aux experts du centre de veille de l'ATCI, en collaboration avec la police scientifique, un réseau d'escrocs sur Internet vient d'être démantelé.

En effet, le nommé GBANE MAHAMA, se faisant passer pour un notaire du nom de Me DAPE Sylvain, avait contacté madame RAZAFINJATOVO Gina, de nationalité Malgache, résidant à Madagascar, lui faisant croire qu'elle pouvait hériter des fonds d'un montant de 880.400.000 F CFA appartenant à une certaine Stéphanie Bruel, atteinte d'un cancer en phase terminale.

Après avoir falsifié certains documents administratifs, "Me DAPE", a envoyé à dame RAZAFINJATOVO, un acte de donation légalisé qui lui aurait été délivré par le procureur de la république, près le tribunal de 1ère instance d'Abidjan. Il a par la suite envoyé à la dame, la prétendue facture de ses honoraires d'un montant de 897 000 F CFA, payable dans une maison de transfert d'argent au nom de Cissé Moustapha, présenté comme comptable de son cabinet de notaire.

S'étant rendu compte de la supercherie, la victime a saisi les autorités policières ivoiriennes qui l'ont confiée au centre de veille de l'ATCI et à la police scientifique. Après 48 h d'investigations, les sieurs GBANE MAHAMA et DJAMA Nassa Georges, ont été interpellés ainsi que trois autres individus, qui eux, seront relaxés par la suite.

>suite page 1

En facilitant les activités de communication et de recherches, les nouvelles technologies sont également devenues le terrain de chasse pour de nombreux criminels. Ainsi a pris forme la cybercriminalité, qui constitue un des plus préoccupants problèmes de sécurité de notre époque.

En effet, les crimes sur Internet ne se limitent pas à des virus ou à des «hackings (piratages informatiques)», contrairement à ce que beaucoup de personnes semblent croire quand on évoque le mot "cybercrime" mais englobent la quasi-totalité des crimes quotidiens tels que la fraude, les arnaques financières, le vol de coordonnées personnelles pour exécuter des opérations bancaires ; la diffusion de pornographie à destination de mineurs, la falsification des documents, les abus des droits fondamentaux commis sur Internet.

Bien que de nombreuses mesures aient été prises pour lutter contre ce phénomène au cours des dix dernières années, les criminels semblent garder une longueur d'avance. Certains experts britanniques avancent l'hypothèse que les attaques informatiques pourraient avoir des conséquences économiques bien plus graves que les attaques contre le World Trade Center du 11 septembre 2001.

Les cybercriminels ont su exploiter aussi bien les vulnérabilités logicielles que les faiblesses humaines pour propager un grand nombre de menaces, comme les logiciels espions (spywares), l'hameçonnage (phishing), les réseaux de robots (botnets) etc. Le nombre important d'ordinateurs mal protégés et connectés à Internet offre un terrain de jeu idéal pour les cybercriminels. Ces malfrats profitent alors des failles du système pour provoquer des ravages et engendrer des profits. Les crimes informatiques ont essentiellement pour origine des «paradis juridiques» comme la Moldavie et des pays en voie de



développement tels que le Brésil et la Chine, même si des pays industrialisés comme les Etats Unis d'Amérique et l'Angleterre sont connus pour héberger de redoutables pirates informatiques...

LA LIGNE DE FRONT INTERNATIONALE

Pour contrer l'avancée de cette pandémie informatique, les Etats et gouvernements, par le truchement de leurs structures techniques compétentes, et les chercheurs ont mis en place en 2001, au terme d'une convention ratifiée par plus de 40 pays, une stratégie de cybersécurité évolutive dont les volets enquête et répression ont été confiés à une division spéciale de la Police Internationale plus connue sous le sigle d'INTERPOL.

En gros, la cybersécurité est l'ensemble des moyens techniques, juridiques, organisationnels et socio-économiques mis en place pour lutter contre la cybercriminalité en amont et en aval. Elle prend en compte les actions de prévention et d'éradication des actes criminels qui peuvent survenir dans un réseau ou système d'information.

EN CÔTE D'IVOIRE...

A l'échelle nationale, l'Agence des Télécommunications de Côte d'Ivoire, après avoir accordé le primat à la sensibilisation et à l'information, comme en témoigne le forum national sur la cybercriminalité tenue en 2008 à Abidjan ainsi que la récente conférence régionale africaine sur la cybersécurité de Yamoussoukro, s'attèle à présent, à susciter la

mise en place d'un cadre juridique et réglementaire approprié. Pour ce faire, un projet de loi sur la cybercriminalité, viendra sous peu, enrichir le code pénal ivoirien en ses dispositions relatives aux crimes et délits commis par le biais des technologies de l'information et de la communication et notamment via Internet.

Des mesures organisationnelles ont été aussi prises par l'ATCI, entre autres, la création d'un centre de veille et de réponse aux incidents (CICERT) depuis le 19 juin 2009, avec pour mission de lutter contre les menaces informatiques et d'identifier en temps réel, tous les risques d'insécurité provenant d'internet.

Afin de mettre en œuvre les mesures de lutte contre la cyberescroquerie, un cadre de discussion et d'actions dénommé la Plate-forme de Lutte Contre la Cybercriminalité à été mis en place. Cette plate-forme est composée des structures étatiques comme le parquet du tribunal de 1ère instance d'Abidjan Plateau ; la police scientifique ; l'Agence des Télécommunications de Côte d'Ivoire (ATCI); les fournisseurs d'accès internet (AFNET et AVISO).

En tout état de cause, l'ATCI estime que malgré la hardiesse et l'efficacité de la tâche à l'échelle nationale, celle-ci ne peut donner satisfaction sans la coopération de la population.

Il s'agira là, d'une véritable action citoyenne de sécurité nationale.

L'Invité du mois « L'ATCI traque les Cybercriminels »



Abraham DJEKOU
Conseiller Technique
du DG de l'ATCI
chargé des NTIC

Quelles sont vos charges en tant que Conseiller Technique chargé des NTIC ?

Ma mission auprès du DG consiste à donner des avis techniques spécifiques sur certains dossiers, à représenter le DG à certaines réunions et à conduire certains projets que celui-ci veut bien me confier.

Que fait concrètement l'ATCI face à la cybercriminalité ?

Depuis deux ans, l'ATCI travaille sur la lutte contre la cybercriminalité qui, malheureusement, prend de l'ampleur dans notre pays. En effet face à ce fléau, l'ATCI en précurseur a décidé d'entreprendre un certain nombre d'actions que l'on peut classer selon cinq axes. Le premier axe consiste à sensibiliser la population pour la convaincre que la criminalité sur internet est une réalité. Les utilisateurs de l'outil Internet doivent donc prendre un minimum de précautions. A cet effet, l'ATCI a organisé en 2008 deux conférences sur la cybercriminalité et le Directeur Général ainsi que certains de ses collaborateurs ont accordé plusieurs interviews presse, télé et radio sur le sujet. Le second axe est de susciter la mise en place d'un arsenal juridique approprié pour, d'une part, créer les conditions d'une lutte efficace contre la cybercriminalité, et

d'autre part, mettre en place des organes chargés de mettre en œuvre la stratégie de cybersécurité. Ainsi, l'ATCI a pris l'initiative de rassembler un certain nombre d'acteurs concernés pour élaborer un avant projet de stratégie nationale de cybersécurité et un avant projet de loi sur la cybercriminalité. Ces textes une fois finalisés ont été transmis à la tutelle. Le troisième axe est la mise en place d'une organisation technique pour affronter ce fléau en attendant l'apport des autres acteurs. A ce niveau l'ATCI a créé un centre de veille, de surveillance et de traitements des incidents sur les différents réseaux d'information (CICERT). Le quatrième axe concerne la formation des personnels capables de faire face au défi de la maîtrise des technologies. Comme actions, l'ATCI a financé des sessions de formation au bénéfice des techniciens et administrateurs des réseaux d'information exerçant chez les fournisseurs d'accès internet et d'autres entreprises de la place. Enfin, sur le dernier axe qui concerne la coopération internationale, l'ATCI participe aux réunions et conférences internationales pour mieux exécuter sa mission de veille en répercutant les résolutions et meilleures pratiques internationales sur le plan national pour un travail efficace.

Quels sont les conseils que vous pouvez prodiguer à la population

pour se prémunir des attaques cybercriminelles ?

Il y a une multitude de conseils à suivre mais un des plus importants reste la prudence face aux emails provenant des personnes qu'on ne connaît pas, les messages où on vous annonce que vous avez gagné alors que vous n'avez participé à aucun jeu ou que vous avez hérité par hasard d'une grande fortune, etc. En effet, ces messages contiennent soit des virus, soit des propositions qui ne sont en vérité que des arnaques. Il faut, entre autres, faire attention pendant les opérations de transfert de fichiers à l'aide des clés USB qui représentent l'un des principaux vecteurs de propagation des virus informatiques. Dans les cybercafés, il faut éviter autant que faire se peut de dévoiler ses coordonnées personnelles. Il faut également surveiller les enfants quand ils sont sur Internet et leur apprendre à utiliser sagement cet outil.

Votre dernier mot ?

Je dirais pour finir qu'il est grand temps qu'une législation suffisamment répressive contre la cybercriminalité soit rapidement adoptée afin de dissuader toutes les personnes qui s'adonnent à cette pratique, et d'assurer la confiance dans l'utilisation des TIC.

Les chiffres du mois

200

Du 17 au 20 Novembre 2008, s'est tenue à Yamoussoukro, la conférence régionale africaine sur la cybercriminalité avec la présence de plus de 200 participants dont un panel d'experts nationaux et internationaux.

500

Depuis sa mise en place le 19 juin 2009, le Centre national de veille et de lutte contre les menaces informatiques (CICERT) a enregistré plus de 500 cas d'activités cybercriminelles.

1.500.000.000

En 2008, près de 1,5 Milliard d'internautes ont été dénombrés sur la planète: 720 millions en Europe et en Amérique du nord ; 600 millions en Asie ; 130 millions en Amérique latine et dans les Caraïbes ; 50 millions en Afrique.

Des métiers...des Hommes : Contrôleur de la qualité des réseaux cellulaires



Djénébou DIGBA
Chef de service qualité
de service à l'ATCI

"Ce métier exige beaucoup de rigueur dans le traitement des données"

Une des obligations des opérateurs de téléphonie mobile cellulaire est de fournir à leur clientèle une bonne qualité de service. Pour ce faire, l'Autorité de régulation des télécommunications a défini par le biais d'un cahier de charges, les indicateurs de qualité de service qu'ils doivent observer.

En application des dispositions contenues dans leurs cahiers de charges, il est effectué chaque mois une analyse des données issues des équipements des opérateurs et tous les ans, le benchmarking et l'évaluation de la qualité auditive. Ces contrôles sont réalisés par le service de qualité de service des réseaux cellulaires.

Le contrôleur de la qualité de service des réseaux de téléphonie mobile cellulaires est chargé de collecter les données brutes échangées sur chaque réseau cellulaire dans le mois, et de procéder au traitement et à l'analyse de ces données qu'il consigne dans un

rapport. Il organise également l'audit général des réseaux et l'enquête d'évaluation de la qualité auditive en collaboration avec des cabinets spécialisés.

Le contrôleur de la qualité de service doit disposer d'une bonne connaissance de l'informatique et des réseaux cellulaires. Le niveau minimum requis est le BTS en télécommunications ou en informatique, avec une grande expérience dans l'optimisation des réseaux.

Le poste de chef de service qualité de service à l'ATCI, est occupé par Mme DIGBA Djénébou qui auparavant assurait la fonction de chef d'équipe optimisation chez un opérateur de la place. Elle est diplômée de l'INSET, section DUT électronique où elle est entrée avec le baccalauréat F3.

"Ce métier, commente Mme DIGBA, exige beaucoup de rigueur dans le traitement des données".

Agenda

Tribune du consommateur

Repère L'UIT

REUNION DE LA COMMISSION D'ETUDES 17 DE L'UIT

Afin de lutter contre la cybercriminalité, de plus en plus grandissante dans le monde entier, les organisations et les états se dotent, dans le cadre de leur stratégie de cybersécurité, d'un ensemble de moyens techniques, juridiques, organisationnels et socio-économiques.

Dans le but de coordonner ces actions face au fléau, la commission d'études 17 de l'Union Internationale des Télécommunications en charge des questions relatives à la cybersécurité se réunit du 16 au 25 Septembre 2009 à GENEVE en Suisse.

CONFERENCE MONDIALE DES RADIOCOMMUNICATIONS

Du 13 au 17 septembre 2009, se tiendra à Genève, la réunion préparatoire du groupe africain, à la conférence mondiale des radiocommunications de 2011.

COLLOQUE INTERNATIONAL DES REGULATEURS

Du 24 au 25 octobre 2009, le secteur de la régulation des télécommunications en général, aura les yeux tournés vers Montréal au Canada.

En effet, durant deux jours, cette ville sera l'hôte des régulateurs des télécoms du monde entier, dans le cadre d'un colloque international.

Problème

L'ATCI a reçu une lettre de M. Toalo Bi, dans le cadre d'un litige l'opposant à la société GreenN :

Dans cette correspondance, le requérant, non seulement, sollicite que l'Agence intervienne auprès de l'opérateur qui resterait lui devoir des sommes au titre d'un contrat de location de son site; mais aussi il dénonce l'absence de visite des équipes de contrôle de l'Agence sur ledit site.

Réponse

Faisant suite à la requête de M. Toalo Bi, l'ATCI a porté à sa connaissance, les informations suivantes:

1) l'ATCI n'a pas compétence pour ordonner un quelconque paiement à tout opérateur, dans le cadre d'un contrat privé.

2) Contrairement à ce que pourrait penser M. Toalo Bi, l'ATCI procède à des mesures de champ sur site, avant et après l'installation de toute antenne de téléphonie mobile, lorsque les opérateurs la saisissent pour solliciter une autorisation comme les y oblige l'article 24 de la loi 95-526 portant code des télécommunications.

Consommateurs, faites-nous part de vos questions ou remarques à l'adresse suivante : lalettre@atci.ci ou au 20 34 49 80

L'UIT (Union Internationale des Télécommunications)

HISTORIQUE

C'est le 17 mai 1865 à Paris, que la Convention Télégraphique Internationale est signée entre 20 pays européens. Celle-ci permet la création de l'Union Télégraphique Internationale. En 1906, Berlin accueille la première conférence radiotélégraphique internationale qui aboutira à la signature de la première Convention Radiotélégraphique Internationale pour réglementer notamment la télégraphie sans fil. En 1924, le Comité Consultatif International Téléphonique (CCIF) est créé, suivi en 1925 par la création du Comité Consultatif International Télégraphique (CCIT). En 1927, lors d'une conférence organisée à Washington, les bandes de fréquences entre les différentes applications (Fixe, Maritime...) furent réparties. C'est au cours de cette conférence, que le Comité Consultatif International des Radiocommunications (CCIR) vit le jour. En 1932, à Madrid, en raison du développement du téléphone, la Convention Internationale Télégraphique et la Convention Internationale Radiotélégraphique fusionnent et adoptent l'appellation "Union Internationale des Télécommunications (UIT)".

RATTACHEMENT A L'ONU

À Atlantic City en 1947, l'Union Internationale des Télécommunications est rattachée à l'ONU en tant qu'institution spécialisée des Nations Unies. Son siège est alors transféré de Berne à Genève. Neuf (9) ans après, soit en 1956, le CCIT et le CCIF fusionnent pour donner le Comité Consultatif International Téléphonique et Télégraphique (CCITT).

FONCTIONNEMENT

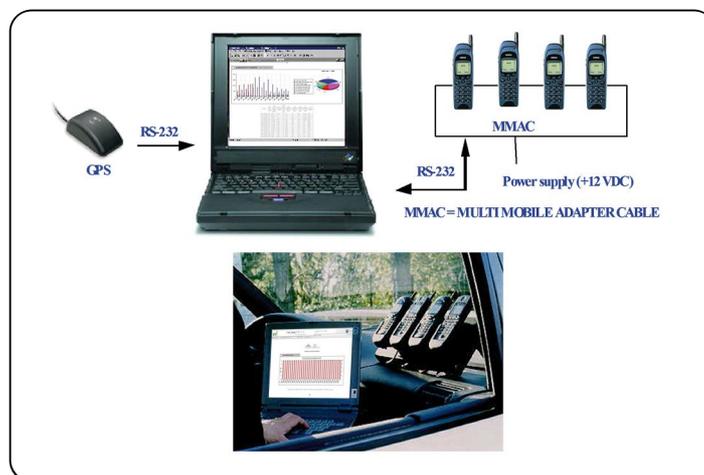
Désormais, chargée de la réglementation et de la planification des télécommunications dans le monde entier, l'UIT établit les normes de ce secteur et diffuse toutes les informations techniques nécessaires pour permettre l'exploitation des services mondiaux de télécommunications.

Outre son secrétariat général, dirigé actuellement par M. Hamadou Touré, et l'IFRB (International Frequency Registration Board) qui gère aussi l'attribution des bandes de fréquences radioélectriques pour la communication hertzienne, l'UIT est divisée en trois groupes de travail :

- l'UIT-T qui traite les questions techniques et de normalisation.
- l'UIT-R qui traite les questions techniques et d'exploitation concernant les radiocommunications.
- l'UIT-D qui fait la promotion de l'accès aux télécommunications dans les pays en voie de développement.

L'Outil du mois

L'appareil de mesure de qualité de service



Pour effectuer le contrôle de la qualité de service offerte par les réseaux de téléphonie mobile, l'ATCI dispose de plusieurs outils dont un appareil de mesure, acquis en 1999. C'est en fait, un système composé d'un ordinateur portable, d'un rack équipé de téléphones mobiles à traces, d'un GPS pour les localisations des points de mesure et d'une clef. Ce dispositif installé dans un véhicule, recueille et analyse les données radio échangées sur chaque réseau. Les résultats des mesures obtenus sont visualisés en temps réel sur l'ordinateur portable.

 DIRECTEUR DE PUBLICATION KLA Koué Sylvanus	SUPERVISEUR MPOUE A. Sylvestre	SIEGE REDACTION Tel: +225 20 34 43 74/68/69 Fax: +225 20 34 43 75 e-mail : lalettre@atci.ci Web : www.atci.ci
	REDACTEUR EN CHEF Mime N'DAKON Aline	CONCEPTION GRAPHIQUE See Communication ATCI
		TIRAGE 22 000 exp.